



*Un lieu formidable...
... témoin historique de notre passé industriel...
... espace de richesses naturelles...
... et d'une remarquable biodiversité !*

Terril du Pétria - Site Natura 2000

Cela fait déjà quelques mois que la nature a revêtu ses atours de printemps et c'est, pour bon nombre d'entre nous, l'occasion d'en redécouvrir ses richesses. Le site du terril du Pétria est l'un des sites naturels majeurs de notre entité. Parfois mal connu des citoyens, il est cependant le lieu idéal pour se plonger au cœur d'une grande biodiversité, relativement insoupçonnée.

Etendu sur une petite trentaine d'hectares, le site est le résultat de l'activité minière qui y fut menée à partir de 1866 : c'est là qu'étaient notamment entreposés les résidus d'exploitation de la houille extraite au lieu-dit « Pétria », formant en conséquence le terril n°1. Les terrils n°2 « Calvaire » et n°3 « Hougaerde » ont été exploités plus tardivement, avant que l'activité ne cesse définitivement en 1964.

Après avoir été racheté pour le franc symbolique par la Ville de Fontaine-l'Évêque en 1995, le site du terril du Pétria a été classé en zone « Natura 2000 » en 2002 par la Région wallonne, au même titre que 239 autres espaces à valoriser. Ces zones, rendues nécessaires et protégées par des directives européennes, composent un maillage fort permettant la protection des oiseaux et la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Un immense et régulier réseau vert a donc progressivement vu le jour en Europe, remettant par la même occasion l'homme au cœur de son environnement naturel, en vue d'interactions dans son quotidien. Sur l'entité de Fontaine, 13% du territoire est classé en zone « Natura 2000 », soit 369,5 hectares (aux terrils du Pétria et du 8/10 s'ajoutent la Forêt Domaniale de Leernes, le Bois de la Marche, le Bois de Goutroux, le Bois du Quatorze, etc.).



Pour en savoir plus :

- > <http://ec.europa.eu/environnement/nature/natura2000>
- > <http://natura2000.eea.europa.eu>
- > <http://natura2000.wallonie.be>

(les sites de Fontaine-l'Évêque sont repris sous le code BE32021)

La gestion du site est assurée par l'une des sections du Plan Communal de Développement de la Nature. Le PCDN est un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. Il s'agit donc d'un projet qui mobilise les citoyens, les associations, les professionnels, les collectivités locales et les administrations dans des actions de protection et d'amélioration de leur patrimoine naturel et paysager, et dont la mise en œuvre est accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie. Pour la ville de Fontaine-l'Évêque, le PCDN a vu le jour en 2003, et est constitué de cinq groupes de travail : Sentiers et promenades balisées, Pavillon de la Nature, Etang du château Bivort, Sensibilisation du grand public, Terrils et mares. L'ensemble est coordonné par le conseiller en environnement.

Trois sentiers de différentes longueurs ont été balisés, permettant de visiter les lieux sous des angles différents. Le site a été inauguré en octobre 2009.

Le Comité de gestion du terril du Pétria se réunit régulièrement pour évaluer et planifier les actions à mener pour le bon développement et la protection du site.



Pour en savoir plus :

- > <http://www.pcdn.be>
- > <http://pcdnfontaine-levque.blogspot.com>



L'accès au site du terril est public et gratuit
(les sentiers ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Pour vous rendre sur le site :
Square Fernand Polain, « parking des clous »
Route de Mons, entre les numéros 302 et 314
Entrée par le sentier au fond du parking



Photos aériennes : Copyright Google - maps.google.com



- Le sentier bleu (4650 m) parcourt l'ensemble des sites des terrils du Pétria et du Calvaire, en couvrant tous les types de biotopes que l'on peut y découvrir. On ne gravit qu'un sommet, celui du Pétria.
- Le sentier jaune (1930 m) se concentre sur le site du terril du Pétria uniquement, en passant par toutes les zones humides et sèches, ainsi que le sommet.
- Le sentier vert (1850 m) est une variante plus courte, dont le tracé fait simplement le tour du terril du Pétria, en passant cependant par le sommet.





Le site du Pétria est composé de prairies sèches, de prairies-friches, de développements forestiers, de zones humides et d'étangs. Actuellement, ces milieux accueillent des dizaines d'espèces animales et végétales indigènes, témoignant de la haute valeur écologique de l'endroit. Un recensement des espèces est en cours.

Cette remarquable biodiversité est cependant fragile, et nécessite beaucoup d'attention afin d'être préservée.



Les trois sentiers du terril du « Pétria » sont autant de moyens pour découvrir le site de façons différentes, selon les envies et le temps.

Munissez-vous de bonnes chaussures de marche (les sentiers sont caillouteux et parfois boueux), de vos jumelles et de votre loupe.

Afin de protéger la faune et la flore et de leur permettre de se développer dans toute leur richesse, les promeneurs se doivent de respecter certaines règles (site classé Natura 2000) :

A l'attention des promeneurs

1. L'accès aux véhicules motorisés est interdit. Par contre, vous pouvez vous déplacer à pied, à vélo ou à cheval.
2. Ne vous écartez pas des sentiers, au risque de dégrader ou de déranger la faune et la flore ; faites plutôt usage de vos jumelles.
3. Il est interdit de camper ou de faire du feu, sauf si vous avez préalablement obtenu une autorisation auprès du Collège Communal (*).
4. Ne coupez pas les branches ou les plantes qui gênent votre passage, car le comité de gestion assure l'entretien des sentiers.
5. Ne prélevez pas et n'introduisez pas d'espèces végétales ou animales. Préférez la photo ou la macrophoto : les sujets ne manquent pas !
6. Les chiens doivent être tenus en laisse.
7. Les déchets ne peuvent être déposés que dans les poubelles placées sur le parking, à l'entrée du site.
8. Préférez le silence au bruit : vous profiterez d'autant mieux des sons de la nature.
9. La pêche est soumise à conditions (règlement et autorisation préalable auprès du Collège Communal (*), tout poisson pêché doit être impérativement remis à l'eau, usage d'hameçons sans ardillon, pas d'amorçage...).
10. Interdiction absolue de chasser : laissons aux prédateurs naturels (renards et rapaces) leur territoire de chasse.

(*) Conseiller en environnement de la ville de Fontaine-l'Évêque :
Pierre LARDINOIS - pierre.lardinois@villedefontaine.be - 071/548137
Château Bivort, 1 - 6140 Fontaine-l'Évêque - www.fontaine-levèque.be



Des promenades guidées sont régulièrement organisées ; les guides nature du Plan Communal de Développement de la Nature se tiennent à votre disposition (*) pour toute organisation de visite ou de séance d'information (groupes, écoles, ...). N'hésitez pas à contacter le conseiller en environnement ou le service du tourisme de la ville, afin de vous renseigner au sujet des différentes possibilités qui s'offrent à vous.

Si vous vous sentez l'âme d'un(e) naturaliste, venez nous rejoindre, seul(e), en groupe ou en famille pour participer à nos activités ou pour nous prêter main-forte dans l'élaboration nos projets.

Suivez nos activités sur le blog du PCDN : <http://pcdnfontaine-levèque.blogspot.com>

Une brochure consacrée au terril du Pétria sera prochainement publiée, avec un descriptif complet du site, des sentiers, de la faune et de la flore.

